

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00665 Numéro SIREN : 956 506 653 Nom ou dénomination : LES LOISIRS DU PARC

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/044769

ÉTATS FINANCIERS

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Bilan Actif

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	1 250,76	1 250,76		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	4 330,31	4 330,31		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	156 884,64	149 971,67	6 912,97	
Autres	239 599,13	120 805,17	118 793,96	110 169,78
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	2 020,00		2 020,00	2 020,00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	50,00		50,00	50,00
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	404 134,84	276 357,91	127 776,93	112 239,78
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	88 194,00		88 194,00	43 484,40
Autres créances	23 811,77		23 811,77	34 813,16
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	10 558,62	201,00	10 357,62	10 427,17
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	166 549,87		166 549,87	187 102,25
Charges constatées d'avance (3)	2 459,00		2 459,00	2 431,00
ACTIF CIRCULANT (II)	291 573,26	201,00	291 372,26	278 257,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	695 708,10	276 558,91	419 149,19	390 497,76
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

31/12/2021	31/12/2020
Net	Net

CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 8 232,25)	8 232,25	8 232,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	823,22	823,22
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	146 513,29	109 892,89
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	63 421,77	63 620,40
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (I)	218 990,53	182 568,76
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS (III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 015,16	109 741,96
Emprunts et dettes financières divers	9 577,73	259,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 021,61	19 895,29
Dettes fiscales et sociales	94 544,16	78 032,12
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (IV)	200 158,66	207 929,00
Écart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	419 149,19	390 497,76

(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2021			31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	147 685,65		147 685,65	104 766,06
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	579 548,91		579 548,91	430 375,41
Chiffres d'affaires nets	727 234,56		727 234,56	535 141,47
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			9 395,97	36 993,50
Autres produits			163,19	1 081,96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			736 793,72	573 216,93
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			35 290,83	26 265,51
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			95 294,73	100 345,62
Impôts, taxes et versements assimilés			7 527,17	4 478,23
Salaires et traitements			346 855,62	265 135,85
Charges sociales			149 146,20	80 917,57
Dotations aux amortissements sur immobilisations			39 906,93	30 695,64
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			49,57	1 374,06
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			674 071,05	509 212,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			62 722,67	64 004,45
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			14 000,00	14 000,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			57,10	
Reprises sur provisions et transferts de charges			131,45	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			14 188,55	14 000,00
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions			201,00	131,45
Intérêts et charges assimilées (4)			1 181,45	1 566,60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			1 382,45	1 698,05
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			12 806,10	12 301,95
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			75 528,77	76 306,40

Détail du compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations except.aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	12 107,00	12 686,00	- 579	-4,56
69500000 Impôt société	12 107,00	12 686,00	- 579	-4,56
TOTAL DES PRODUITS	750 982,27	587 216,93	163 765	27,89
TOTAL DES CHARGES	687 560,50	523 596,53	163 964	31,31
RÉSULTAT NET	63 421,77	63 620,40	- 199	-0,31

LES LOISIRS DU PARC
Société A Responsabilité Limitée au capital de 8 232,25 euros
Siège social : Embarcadère du Lac - Parc de la Tête d'Or
69006 LYON
956 506 653 RCS LYON

AFFECTATION DU RESULTAT
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice *clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 63 421,77 € :*

A titre de dividendes aux associés 28 000,00 euros
Soit 1 556,00 euros par part

Le solde, 35 421,77 euros, en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 181 935,06 euros.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que la Société a procédé, au cours des trois derniers exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

Exercice	Montant total distribué (€)	Montant exigible à l'abattement de 40 % (€)	Montant unitaire (€)
31 décembre 2020	27 000	27 000	1 500
31 décembre 2019	27 000	27 000	1 500
31 décembre 2018	27 000	27 000	1 500

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

